



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS  
DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 33 membres
- Excusés : 5 membres, soit :  
MM. Guy Hänggeli, Yann Hänggeli, Philippe Monod  
Mmes Diana Dini, Magali Gabus
- Absents : 2 membres (non excusés) soit :  
M. André Baumann  
Mme Chantal Mellier

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 3/2021 relatif à l'autorisation de plaider accordée à la municipalité pour la législature 2021-2026
- 3.- Préavis municipal N° 4/2021 relatif à l'autorisation d'acquisition et d'aliénation de faible importance (art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes et art. 13, chiffre 5, du règlement du Conseil général).
- 4.- Préavis N° 5/2021 – Compétences financières de la Municipalité
- 5.- Préavis municipal N° 6/2021 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022 et 2023
- 6.- Nomination des membres des commissions permanentes :
  - a) pour la durée de la législature 2021 à 2026
    - Commission de recours en matière d'imposition
    - Commission permanente du Développement Régional du Nord Lausannois
  - b) pour une année
    - Commission des finances
    - Commission de gestion
- 7.- Divers

## **1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE**

Madame Barbara Grivel, Présidente nous annonce le décès de Monsieur René Langel, qui a été Président du Conseil général, et demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est adopté.

Madame la Présidente procède à l'assermentation de 3 nouveaux membres, soit MM. Thomas Gasser, Laurent Borgeaud et André Hodder. Le Conseil général est ainsi composé de 40 membres.

### **COMMUNICATION DU BUREAU**

Madame la Présidente n'a pas de communication.

### **COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

Madame Stéphanie Borgeaud, syndique demande d'excuser l'absence de Monsieur Chatelan, retenu pour raison professionnelle.

D'autre part, elle nous donne quelques informations suite à des questions posées lors du dernier Conseil, soit :

- en ce qui concerne le chemin du Marais il part bien de la Rue du Village en direction de la déchetterie, alors que le Chemin de la Chambronne part de la Grand Rue toujours en direction de la déchetterie. De ce fait Google Maps fait erreur et ne fait pas office de site officiel.
- Les chiens doivent être tenus en laisse toute l'année dans la réserve de faune. La Municipalité va veiller à être plus précise dans leur prochaine annonce à ce sujet, via le Journal « Boussens Infos ».
- Concernant un éventuel refuge, ce sujet sera discuté lors d'un prochain conseil, des renseignements sont actuellement pris à ce sujet.
- Concernant l'eau colorée à Boussens la Municipalité a demandé, par l'intermédiaire du dernier Boussens-Info, que les ménages concernés en fassent part par mail auprès de la Municipalité. Actuellement 12 personnes se sont manifestées sur environ 400 foyers. Eau Lausanne a également écrit aux habitants. La Municipalité va prochainement contacter Lausanne afin de discuter sur ce problème récurrent.

Madame la syndique nous informe également qu'un contrôle radar a été effectué en date du 17 juin entre 06h00 et 07h45. 353 véhicules ont été contrôlés, 9 ont été dénoncés. Nous sommes toujours sous la moyenne cantonale avec 2,5% contre 3.20%.

Elle nous annonce également que le prochain conseil aura lieu le 16 décembre et que la Municipalité a décidé de reprendre les bonnes habitudes, soit raclette après la séance. Toutefois dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la séance du Conseil aura lieu avec le port du masque, par contre le passe-sanitaire sera demandé pour la participation au repas.

Elle nous annonce également que les Féeries vont organiser leur traditionnel loto le dimanche 26 décembre 2021.

## **2. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2021 RELATIF A L'AUTORISATION DE PLAIDER ACCORDEE A LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

Monsieur Olivier Decroes, rapporteur de la commission en charge d'étudier cet objet, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 3/2021 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente nous donne lecture de l'extrait de PV qui lui est aussi adopté.

## **3. PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2021 RELATIF A L'AUTORISATION D'ACQUISITION ET D'ALIENATION DE FAIBLE IMPORTANCE (ART. 4. CHIFFRE 6 DE LA LOI SUR LES COMMUNES ET ART. 13, CHIFFRE 5, DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL)**

Monsieur Nicolas Bailly, rapporteur de la commission en charge d'étudier cet objet, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 4/2021 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente nous donne lecture de l'extrait de PV qui lui est aussi adopté.

## **4. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2021 – COMPETENCES FINANCIERES DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur Claude Rapin, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 5/2021 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente nous donne lecture de l'extrait de PV qui lui est aussi adopté.

#### **5. PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2021 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2022 ET 2023**

Monsieur Silvano Cardamoni, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Kaspi demande si cette baisse d'impôt ne pourrait pas servir à quelque chose qui aiderait les moins fortunés ou à des projets de rénovation.

Madame la syndique répond que cette diminution de recettes n'a pas d'incidence sur d'éventuels projets de rénovations, d'entretien ou de nouvelles réalisations.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 6/2021 est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente nous donne lecture de l'extrait de PV qui lui est aussi adopté.

#### **6. Nomination des membres des commissions permanentes :**

- a) Pour la durée de la législature 2021 à 2026
  - Commission de recours en matière d'imposition
  - Commission permanente du Développement Régional du Nord Lausannois
- b) Pour une année
  - Commission des finances
  - Commission de gestion

**Commission de recours en matière d'imposition** : se représentent : MM. Jean Gumi, Claude Hänggeli, Jérôme Lancia. Est nommé suppléant : M. Nicolas Bally.

**Commission permanente du Développement Régional du Nord Lausannois** : se représentent : MM. Claude Rapin, Vincent Freimuller et Mme Danièle Rochat.

La Municipalité a démissionné du SDNL au 31 décembre 2021.

**Commission des finances** : se représentent : MM. Claude Rapin, Philippe Martin, Silvano Cadamoni. Est nommé suppléant : M. Claude Hänggeli.

**Commission de gestion** : se représentent : MM. Michel Bally, Mirko Bonfadelli, Laurent Borgeaud et Thomas Gasser.

Toutes ces personnes ont été élues ou réélues par acclamations.

## 7. DIVERS

Madame Silvine Bonfadelli signale que le miroir sur la route principale de BousSENS ne fonctionne pas, c'est-à-dire qu'il est trop souvent opaque et qu'il y aurait lieu de le changer. La Municipalité prend note et va s'en occuper.

Monsieur Marc Guillaume demande si la mise en place, depuis le début de la pandémie, de la barrière au début du chemin du Marais interdisant l'accès à la déchetterie le samedi depuis ce côté va être maintenue.

Madame la syndique nous fait savoir que la Municipalité a décidé de la maintenir, en vue de régulariser la circulation et protéger les piétons.

Monsieur Mirko Bonfadelli revient sur le sujet de la 5G dans notre commune qu'il avait évoqué lors de la séance du Conseil général du 10 septembre 2020 et sur sa demande d'inviter un orateur n'étant pas partie prenante des sociétés ou organisations intéressées et demande à la Municipalité si elle a pu se pencher sur sa demande.

Madame la syndique répond par la négative et qu'il n'est pas facile de trouver quelqu'un de neutre. Elle propose de voir ce sujet en Municipalité.

Monsieur Patrick Dizerens revient sur le sujet de la construction d'un refuge à BousSENS et nous fait savoir que la commune de Cheseaux vient de rénover le sien. Il propose que la Municipalité demande à Cheseaux si nous ne pourrions pas avoir accès à leur refuge, moyennant finance, soit en quelque sorte un partage de leur installation.


Madame la syndique nous fait savoir que la Municipalité est au début des investigations au sujet d'un éventuel refuge et qu'elle reviendra auprès du Conseil général ultérieurement.

Plus personne ne demandant la parole.

La séance est levée.

Il est 21h05

La Présidente



Barbara Grivel

La secrétaire



Danièle Rochat

